



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 18 février 2016
Convocation des conseillers :
le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tomnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferdig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Laurent Bilgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 14.2. Relevé et rôle principal de la taxe sur les chiens;
décision**

Vu le relevé et rôle principal de la TAXE-CHIENS au montant de € 80.150,00;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle principal de la TAXE-CHIENS au montant de € 80.150,00.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02.03.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmeister